

WCC-2012-Res-065-FR

La conservation et la protection des prairies tempérées indigènes de la planète

CONSIDÉRANT que les prairies tempérées indigènes offrent un large éventail de services environnementaux à l'appui de la vie sur Terre, en tant que source d'aliments, d'eau et de fibres contribuant aux moyens d'existence et au bien-être de l'homme, en termes de diversité culturelle et biologique ou en matière de piégeage du carbone, compte tenu notamment du changement climatique mondial ;

RECONNAISSANT que les prairies tempérées indigènes, présentes sur tous les continents sauf l'Arctique, ont été modifiées par les activités anthropiques dans des proportions telles qu'il n'en subsiste aujourd'hui que très peu dans leur état naturel et qu'elles sont désormais considérées par la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN comme l'un des écosystèmes les plus menacés au monde ;

CONFIRMANT que les prairies tempérées indigènes sont protégées dans le monde à hauteur de 4 à 5% à peine, soit le taux de protection le plus faible de tous les biomes terrestres, et qu'il convient d'établir de nouvelles aires protégées écologiquement viables, en grand nombre et d'une vaste superficie, pour assurer les objectifs de conservation et de protection à l'échelle du paysage et atteindre l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité de 17% ;

RECONNAISSANT que les superficies restantes de prairies tempérées indigènes continuent d'être menacées par des politiques inappropriées entraînant de nouvelles pertes sous l'effet de pratiques de conversion, de gestion et d'utilisation non durable des terres ;

CONSCIENT que de nombreuses prairies tempérées indigènes jouent un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté, la lutte contre la faim et la production d'aliments, ce qui en fait des zones non seulement stratégiques sur le plan environnemental mais également cruciales pour la réalisation des *Objectifs du Millénaire pour le développement* (OMD) ;

CONSCIENT également de l'importance des prairies tempérées indigènes au niveau du quotidien et de la survie culturelle des populations autochtones nomades et, par ailleurs, de la valeur des connaissances et de l'expérience acquises par les utilisateurs traditionnels de ces espaces en termes de conservation et de gestion ;

RECONNAISSANT que le changement climatique a de graves répercussions sur la diversité biologique et les biens et services fournis par les prairies tempérées indigènes, ce qui nuit à la diversité biologique et aux populations qui dépendent de ces prairies pour assurer leur subsistance et préserver leur moyens d'existence ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que l'élaboration et la mise en œuvre de mesures efficaces d'incitation à de bonnes pratiques d'aménagement, de restauration et de gestion durable des prairies tempérées indigènes sont indispensables pour garantir leur utilisation rationnelle à long terme en tant que milieu de vie sain ; et

RECONNAISSANT que l'Initiative pour la conservation des prairies tempérées du Groupe de spécialistes des prairies de la CMAP vise à parvenir à conserver et à protéger les prairies tempérées indigènes de la planète de façon à atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et à contribuer aux OMD et aux objectifs de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD), en harmonie avec le Programme de l'UICN pour les terres arides, sachant que les objectifs suivants ont été atteints au cours des dix dernières années :

- a. formation d'un réseau international de spécialistes des prairies pour traiter des questions liées à leur conservation et à leur protection ;

- b. amélioration de la communication sur ce thème au moyen d'ateliers, d'un bulletin, de publications et d'un site web ;
- c. établissement d'une liste des aires protégées existantes à l'intérieur du biome des prairies et définition des priorités en matière de conservation et de protection futures ;
- d. évaluation de l'état actuel des connaissances quant à la valeur économique des prairies tempérées indigènes intactes ; et
- e. constatation d'une augmentation de 600% du niveau de protection de ce biome, passé de 0,69% à 5% depuis le début de l'Initiative pour la conservation des prairies tempérées en 1996 ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. DEMANDE à la Directrice générale et aux Commissions de l'UICN de :
 - a. reconnaître que les prairies tempérées indigènes forment l'un des écosystèmes les plus menacés et les moins protégés et qu'elles sont sous-représentées au sein du réseau mondial d'aires protégées et, de ce fait, d'insérer cet élément dans la mise en œuvre des programmes régionaux et mondiaux ;
 - b. inciter les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les organismes privés à protéger les prairies tempérées indigènes dans le but d'atteindre l'Objectif d'Aichi 11, avec un minimum de 10% d'ici à 2014, comme proposé lors du IV^e Congrès mondial sur les parcs, en 1992 à Caracas, Venezuela ;
 - c. reconnaître que les prairies tempérées indigènes nécessitent des mesures urgentes et ciblées afin de protéger, préserver et restaurer leur diversité biologique ainsi que les nombreux et précieux services sociaux, culturels, économiques et environnementaux qu'elles offrent à la vie et au bien-être humains dans le cadre du *Programme de l'UICN 2013-2016* ; et
 - d. soutenir les travaux de l'*Initiative pour la conservation des prairies tempérées* et du Groupe de spécialistes des prairies de la CMAP.
2. DEMANDE aux gouvernements concernés de :
 - a. redoubler d'efforts pour créer des aires protégées dans les régions formées de prairies tempérées indigènes et de les intégrer dans de plus vastes paysages multifonctionnels ; et
 - b. favoriser l'utilisation durable des prairies tempérées indigènes en élaborant des mécanismes d'incitation et des programmes de certification.
3. DEMANDE aux mécanismes de financement internationaux, notamment au Fonds pour l'environnement mondial, d'appuyer une hausse des ressources financières spécifiquement allouées à la conservation, la protection et la gestion durable des prairies tempérées.